
Quand dire « Vive le Québec libre ! » c'est faire l'Histoire avec des mots

Jean-Michel Adam
Linguiste
Université de Lausanne

Ce dont il s'agit ici, ce n'est pas de neutraliser le discours, d'en faire le signe d'autre chose et d'en traverser l'épaisseur pour rejoindre ce qui demeure silencieusement en deçà de lui, c'est au contraire de le maintenir dans sa consistance, de le faire surgir dans la complexité qui lui est propre (Foucault, 1969 : 65).

Dans le cadre de l'analyse de discours politiques, le linguiste est amené à collaborer avec l'historien et à mener de front re-construction du texte et reconstitution du contexte. Le tout étant, en dernière instance, au service de l'interprétation d'un fait sociopolitique. Ce que le linguiste peut apporter tient essentiellement à la prise en compte de la dimension discursive des faits politiques et sociaux et à l'accent mis sur la matérialité discursive de certains événements. L'invitation à participer aux travaux de la CEFAN me donne l'occasion d'étudier un texte du général de Gaulle que je voulais travailler depuis longtemps : le très célèbre discours prononcé le 24 juillet 1967, en fin d'après-midi, au balcon de l'hôtel de ville de Montréal. L'étude qui suit doit beaucoup aux remarques de plusieurs témoins de cet événement et à la discussion qui a suivi ma conférence. Pour la mise en contexte de ce discours, je m'appuie sur les travaux d'Éric Roussel (2002 : 831-843 et 979) et sur les

informations apportées par le livre d'Anne et de Pierre Rouanet (1980). On a aujourd'hui, sur la base de documents et d'entretiens souvent inédits, une meilleure idée du contexte de production d'une petite phrase qui est certainement, à la fois, une des grandes *gaffes* de l'histoire de la diplomatie et le *coup d'éclat* politique d'un vieil homme qui, à 77 ans, avait conscience du fait que ses actes de parole pouvaient encore faire l'Histoire.

La complexité de ce discours rend nécessaire une analyse qui se présentera d'abord comme une tentative d'établissement du texte des paroles prononcées ce jour-là. Le cadre méthodologique est celui de l'analyse textuelle des discours dont je définis les grandes lignes dans *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes* (Adam, 1999), en insistant sur certains concepts issus de la rhétorique antique (genres rhétoriques du discours, division oratoire des parties) particulièrement utiles pour étudier les textes qui relèvent de l'art oratoire. La division du travail entre linguiste-philologue et historien, qui reconduit la distinction entre texte et contexte, doit être dépassée¹. Tout texte est, par définition, un champ de forces centrifuges (données externes qui vont de l'intertextualité aux conditions matérielles et socio-historiques de production, en passant par l'identité de l'orateur mise en scène dans l'énonciation et les choix génériques) et de forces centripètes qui assurent à la fois l'unité du texte et sa dynamique interne.

LE CONTEXTE D'UN ACTE DE DISCOURS POLITIQUE

L'énoncé « Vive le Québec / libre » ne surgit pas par hasard. Ce n'est pas un coup de folie diplomatique mais, tout au contraire, le terme d'un processus politique dont on peut essayer de retracer la généalogie. En janvier 1964, le premier ministre fédéral Lester Pearson est très froidement accueilli par de Gaulle qui insiste déjà plus sur les perspectives de coopération avec le Québec qu'avec le Canada. Début 1966, refusant de recevoir le gouverneur général du Canada, le général Georges Vanier, comme un chef d'État, de Gaulle

1. Pour une approche linguistique de la question du contexte, voir la discussion résumée dans Adam 1999 : 121-127.

exige, de plus, que soient déployés, dans Paris, à côté des drapeaux frappés de la feuille d'érable, ceux à fleur de lys du Québec. La visite est annulée alors qu'un an après, en revanche, lors de sa venue à Paris, le premier ministre du Québec Daniel Johnson reçoit, lui, les honneurs habituellement destinés à un chef d'État et les étendards québécois sont disposés à profusion dans Paris. En janvier 1967, le chef de l'État s'oppose à l'envoi de vœux à Ottawa à l'occasion des célébrations du centenaire du Canada. Pour lui, le Canada a été fondé par Jacques Cartier et la subordination institutionnelle survenue un siècle après la défaite de 1759 est une date malheureuse de l'histoire de France. Ces faits prouvent à quel point de Gaulle était favorable à la montée en puissance d'un *Canada français* résistant à l'hégémonie anglophone et américaine en Amérique du Nord.

C'est dans ce contexte tendu qu'à l'automne 1966, le gouvernement fédéral invite le président de la République à visiter l'exposition universelle de Montréal. Le 11 septembre 1966, de Gaulle déclare à Alain Peyrefitte : « Le Québec est devenu une marmite en ébullition. Si j'y vais, il faudrait que je me promène à Montréal et à Québec. Ma visite ne passerait pas inaperçue. Ça pourrait même faire sauter la marmite. J'ai autre chose à faire que cela. Ou alors, il faudrait me borner à l'Exposition. Mais vous me voyez traverser l'Atlantique pour aller à la foire ? » L'invitation de Daniel Johnson, successeur de Jean Lesage à la tête du gouvernement québécois, et les forces de persuasion conjuguées du maire de Montréal, Jean Drapeau, et du commissaire général du pavillon français à l'exposition, Robert Bordaz, parviendront à convaincre un de Gaulle réticent. Sa décision est communiquée le 13 février 1967 à Jean Chapdelaine, délégué général du Québec à Paris. Celui-ci en avise Daniel Johnson et, dans une lettre, il précise que de Gaulle arrivera à Québec en navire de guerre et qu'il remontera le chemin du Roy, car « il ne lui déplairait pas de faire un parcours dans la campagne québécoise ». La visite de l'Exposition est prévue le 25 juillet et de Gaulle doit repartir en avion de Montréal, après un passage par Ottawa. Les autorités fédérales manifestent leur agacement devant cette insistance à privilégier le Québec. Elles ont raison

de se méfier, si l'on en juge par cette confiance faite à Pierre Mesmer et Alain Peyrefitte le 29 mars : « Je n'irai pas au Québec pour faire du tourisme. Si j'y vais, ce sera pour faire de l'histoire ».

Par son discours du 24 juillet, à Montréal, de Gaulle est parvenu à *faire de l'histoire*. Lorsqu'il déclare, la veille, en dînant au Château-Frontenac où Daniel Johnson le reçoit : « On assiste ici à l'avènement d'un peuple qui veut disposer de lui-même », les connotations du vocabulaire de la décolonisation qu'il emploie donnent une idée de sa vision de la situation politique. Toutefois, dans le même temps, comme le prouvent les documents apportés par Eric Roussel, il s'efforce de rassurer Ottawa. Il fournit, dès juin, au gouvernement de Lester Pearson les textes de ses discours prévus, textes rassurants qui manifestent une indéniable capacité à tenir un double langage (Roussel 2002 : 836). Cette manœuvre lui permet de poursuivre une stratégie qui paraît claire. Sur le *Colbert* qui se dirige vers Québec, selon une confiance de l'amiral Philippon à Alain Peyrefitte, de Gaulle aurait demandé à son chef d'état-major particulier : « Que diriez-vous si je leur criais : « Vive le Québec libre ! » ? » Et il aurait ajouté à propos de l'éventualité de cette déclaration : « Ça dépendra de l'atmosphère ». Il est certain que l'accueil populaire reçu tout au long de sa remontée vers Montréal a créé une *atmosphère* favorable. La présence d'un demi million de personnes (un Québécois sur dix) le long du chemin du Roy, en faisant surgir les souvenirs de la traversée des villes et villages de France jusqu'à Paris à la Libération, a certainement créé les conditions propices au *coup* politique qu'il préparait.

Officiellement, de Gaulle devait seulement paraître au balcon pour saluer la foule et faire, à l'intérieur de l'hôtel de ville, une allocution brève à destination des notables invités. Un responsable du ministère des Affaires étrangères français, auquel on demandait s'il serait opportun de diffuser en direct le discours que de Gaulle devait prononcer à l'Université de Montréal, aurait donné son accord en précisant toutefois : « J'observe seulement que ce n'est pas la plus importante allocution que le général prononcera au Canada et même à Montréal. Le discours le plus marquant à Montréal sera celui de l'Hôtel de ville ». Nous ne savons pas si cela voulait dire au balcon ou, comme annoncé, à l'intérieur de l'hôtel de ville mais,

comme le révèlent Anne et Pierre Rouanet dans leur enquête très fouillée, les notes du commandant Flohic contiennent une indication très différente du programme officiel : « Le président de la République s'adresse à la foule massée sur la place ». Les micros et les projecteurs qui surgissent comme par hasard au balcon semblent confirmer cette note.

En dépit des obstacles diplomatiques, la liesse populaire est venue appuyer un ethos gaullien que le général décrit lui-même en ces termes, à l'adresse de Jean-Daniel Jurgensen, dans l'avion du retour précipité vers Paris : « Il y a le pauvre homme de Gaulle et puis il y a le de Gaulle dont on attend l'Histoire. Quand l'homme de Gaulle regarde le de Gaulle historique, il admet que le de Gaulle historique doit se conduire comme on l'espère de lui. Qu'importe si l'homme de Gaulle va prendre des coups ! Le devoir, vous m'entendez, le devoir du de Gaulle qui va mourir bientôt, c'était de prononcer cette phrase » (Rouanet et Rouanet, 1980 : 27). À son arrivée à Orly, de Gaulle aurait déclaré aux ministres présents : « Il fallait bien que je parle aux Français du Canada. Nos rois les avaient abandonnés. » Un an plus tard, dans le fil des événements de mai 1968, le 7 juin, dans un entretien télévisé avec Michel Droit, énumérant les actions *révolutionnaires* qui ont été les siennes, de Gaulle considère l'événement du 24 juillet 1967 comme un de ses actes politiques majeurs :

[...] Je ne suis pas gêné dans ce sens-là d'être un révolutionnaire, comme je l'ai été souvent : en déclenchant la Résistance ; en chassant Vichy ; en donnant le droit de vote aux femmes et aux Africains ; en créant, à la Libération, par les Comités d'entreprise, par les nationalisations, par la Sécurité sociale, des conditions sociales toutes nouvelles ; [...] en obtenant le commencement de la libération des Français du Canada [...].

Nous ignorons si de Gaulle savait que « vive le Québec libre » avait dans l'interdiscours de ses auditeurs québécois des connotations assez différentes de ce que lui y mettait de souvenirs de la Libération et de combat pour la décolonisation. Pour les Québécois, cet énoncé était, avant tout, la reprise d'un slogan d'indépendantistes plus radicaux que Daniel Johnson et le maire de Montréal Jean Drapeau présents sur le balcon du 24 juillet. Cet interdiscours donnait à l'énoncé une force politique très marquée pour l'auditoire. De

Gaulle sera d'ailleurs forcé d'écourter son séjour. Le lendemain, il repartira dans la soirée pour Paris en DC8. À part *L'Humanité*, la presse française et internationale est déchaînée. De part et d'autre de l'Atlantique, l'acte de discours est très sévèrement et unanimement critiqué². Toutefois, dans une lettre inédite qu'Éric Roussel tire des archives nationales du Québec, le 16 septembre 1967, Daniel Johnson écrit à de Gaulle : « Votre visite et vos propos auront décomplexé nos gens ». Ajoutons, par ailleurs, que dès la fin de juillet 1967, un slogan indépendantiste reprendra la déclaration décriée : « Oui / oui / oui // Vive le / Québec / libre // de Gaulle / l'a / dit ».

Ce rapide tableau du contexte montre que le discours du balcon de l'hôtel de ville est le produit de circonstances socio-historiques et qu'il a produit lui-même de l'Histoire. Indéniablement, de Gaulle n'a, par sa parole, ce jour-là, pas changé le monde, mais son discours – *coup et/ou gaffe* – a été un événement politique. La nature discursive de cet événement nous oblige à examiner de près le texte qui fit ainsi l'événement et à lire le fait socio-historique *dans le texte*. Pour ce faire, nous prendrons appui sur deux vieilles disciplines ou sciences des textes dont les travaux modernes permettent de redéfinir les objectifs, de repenser les concepts et la méthodologie : la philologie et la rhétorique. En partant de certaines catégories de l'analyse rhétorique, nous allons voir comment le genre et les procédés linguistiques retenus créent un effet de communauté assez fort pour que l'orateur et son auditoire communient dans une indescriptible euphorie. La philologie nous

2. Éric Roussel rapporte les confidences de Maurice Couve de Murville qui lui confirme avoir qualifié l'initiative du général de Gaulle de « connerie » et celle d'André Patry, conseiller diplomatique de Daniel Johnson et chef du protocole, qui considérait cette reprise d'un slogan indépendantiste comme une « grande erreur ». À la télévision, le premier ministre Lester Pearson a lu une communication qui qualifiait les propos du balcon de l'hôtel de ville d'« inacceptables » et Jean Lesage, artisan de la Révolution tranquille, dira sa consternation, au cours d'une conférence de presse, attribuant la gaffe du général à un mauvais conseil de son successeur à la tête du gouvernement, Daniel Johnson.

incite quant à elle à commencer par le texte lui-même que l'évidence factuelle de son existence historique ne transforme pas pour autant en objet du monde immédiatement et simplement accessible.

DES ARCHIVES ÉCRITES ET SONORES AU TEXTE : L'ÉTAPE PHILOLOGIQUE DU TRAVAIL

L'établissement philologique du texte est la première tâche de l'analyste de discours. Comment étudier un texte sans en contrôler l'origine, l'authenticité, les versions officielles et officieuses ? Les historiens le savent bien, eux qui travaillent sur des archives. Mais, il arrive aux historiens, comme aux sociologues, de négliger la matérialité du discours en privilégiant un peu hâtivement l'analyse de contenu. Les données liées à la matérialité discursive sont, en revanche, considérées par le linguiste comme profondément signifiantes. Il s'agit donc de proposer un passage aussi théorisé et méthodologiquement défini que possible de l'archive comme donnée au texte, comme objet établi par le chercheur et construit pour une étude particulière.

Un texte (énoncé, archive ou corpus) n'est pas un objet naturel du monde comparable à un edelweiss, une aiguille de quartz ou un insecte. Un texte est un objet construit par une double médiation éditoriale. Celle d'abord d'un éditeur qui est soit un commerçant, soit une simple instance d'archivage (un copiste, un notaire, un état civil, etc.). Celle ensuite – non obligatoire mais propre aux éditions savantes (quel que soit leur degré de scientificité) – d'un philologue-éditeur qui est chargé d'établir un texte donné à imprimer à un éditeur-commerçant. Ceux qui travaillent sur des textes littéraires et sur des discours politiques savent qu'il faut se méfier de ces deux instances. L'édition des textes des grands auteurs, de La Bruyère à Rimbaud, est aussi défailante et peu fiable que la traduction des grands textes. Les éditions des discours politiques présentent d'indéniables manipulations *a posteriori* par des retouches qui sont souvent présentées comme cosmétiques alors qu'elles modifient plus qu'on ne le croit le sens des énoncés. Le contraste entre les versions officielles et les versions réellement prononcées est souvent riche

d'enseignements³. Examiner de près ces opérations de construction de la matérialité discursive est une nécessité pour l'analyse des discours. L'archive est liée aux conditions institutionnelles dans lesquelles la mémoire sociale sélectionne ce qu'elle choisit d'oublier et conditionne ce qu'elle décide de retenir. Sous quelle forme le discours du général de Gaulle a-t-il été archivé ?

J'ai eu beaucoup de mal à me procurer le discours prononcé le 24 juillet 1967. La version proposée sur Internet (texte 1), par exemple, diffère singulièrement de celle que donne l'historien Éric Roussel, dans son *De Gaulle* (2002 : 839), en s'appuyant sur les archives nationales du Canada, à la cote MG 39 B12, volume 221, dossier 29 (texte 2).

Texte T1

C'est une immense émotion qui remplit mon cœur en voyant devant moi la ville française de Montréal. Au nom du vieux pays, au nom de la France, je vous salue de tout mon cœur. Je vais vous confier un secret que vous ne répérez pas. Ce soir ici, et tout le long de ma route, je me trouvais dans une atmosphère du même genre que celle de la Libération. Outre cela, j'ai constaté quel immense effort de progrès, de développement, et par conséquent d'affranchissement vous accomplissez ici et c'est à Montréal qu'il faut que je le dise, parce que, s'il y a au monde une ville exemplaire par ses réussites modernes, c'est la vôtre. Je dis c'est la vôtre et je me permets d'ajouter c'est la nôtre. Si vous saviez quelle confiance la France, réveillée après d'immenses épreuves, porte vers vous, si vous saviez quelle affection elle recommence à ressentir pour les Français du Canada et si vous saviez à quel point elle se sent obligée à concourir à votre marche en avant, à votre progrès ! C'est pourquoi elle a conclu avec le Gouvernement du Québec, avec celui de mon ami Johnson, des accords, pour que les Français de part et d'autre de l'Atlantique travaillent ensemble à une même œuvre française. Et, d'ailleurs, le concours que la France va, tous les jours un peu plus, prêter ici, elle sait bien que vous le lui rendrez, parce que vous êtes en train de vous constituer des élites, des usines, des entreprises, des laboratoires, qui feront l'étonnement de tous et qui, un jour, j'en suis sûr, vous permettront d'aider la France. Voilà ce que je suis venu vous dire ce soir en ajoutant que j'emporte de cette

3. Voir, à ce propos, toujours sur de Gaulle : Adam, 1999 : 63-64, 74-76 et 132-136 pour le célèbre « Je vous ai compris » (Alger, le 4 juin 1958) et 140-143 pour l'« Appel du 18 juin 1940 ».

réunion inouïe de Montréal un souvenir inoubliable. La France entière sait, voit, entend, ce qui se passe ici et je puis vous dire qu'elle en vaudra mieux. Vive Montréal ! Vive le Québec ! Vive le Québec libre ! Vive le Canada français et vive la France !

Ce premier texte est beaucoup plus normalisé et, par là même, déformé, que la version des archives d'Ottawa, manifestement plus proche du texte prononcé :

Texte T2

C'est une immense émotion qui remplit mon cœur en voyant devant moi la ville de Montréal française ! Au nom du vieux pays, au nom de la France, je vous salue. Je vous salue de tout mon cœur. Je vais vous confier un secret que vous ne répétez pas. Ce soir ici et tout le long de ma route, je me trouvais dans une atmosphère du même genre que celle de la Libération... et tout le long de ma route, outre cela, j'ai constaté quel immense effort de progrès, de développement et par conséquent d'affranchissement vous accomplissez ici. Et c'est à Montréal qu'il faut que je le dise, parce que s'il y a au monde une ville exemplaire par ses réussites modernes, c'est la vôtre ! Je dis c'est la vôtre et je me permets d'ajouter : c'est la nôtre ! Si vous saviez quelle confiance la France, réveillée après d'immenses épreuves, porte maintenant vers vous. Si vous saviez, si vous saviez quelle affection elle recommence à ressentir pour les Français du Canada ! Et si vous saviez à quel point elle se sent obligée à concourir à votre marche en avant, à votre progrès. C'est pourquoi elle a conclu avec le gouvernement du Québec, avec celui de mon ami Johnson, des accords, pour que les Français de part et d'autre de l'Atlantique travaillent ensemble à une même œuvre française. Et d'ailleurs le concours que la France va, tous les jours, un peu plus prêter ici, elle sait bien que vous le lui rendrez parce que vous êtes en train de vous constituer des élites, des usines, des entreprises, des laboratoires qui feront l'étonnement de tous et qui, un jour j'en suis sûr, vous permettront d'aider la France. Voilà ce que je suis venu vous dire ce soir. En ajoutant que j'emporte de cette réunion inouïe de Montréal un souvenir inoubliable. La France entière sait, voit, entend ce qui se passe ici et je puis vous dire qu'elle en vaudra mieux. Vive Montréal ! Vive le Québec ! Vive le Québec libre ! Vive le Canada français et vive la France !

L'opération de normalisation écrite est particulièrement marquée en T1. Les phrases sont raccourcies par rapport à T2 et les points d'exclamation moins nombreux. On observe surtout l'effacement des trois répétitions conservées en T2 (« je vous salue », « et tout le long de ma route », « si vous saviez »). On verra que T2 supprime également certaines répétitions caractéristiques de la pa-

role orale, pour ne garder que les trois citées, probablement jugées expressives. La suppression, en T1, de l'adverbe déictique « maintenant », dans « si vous saviez quelle confiance la France [...] porte maintenant vers vous » (T2), est à la fois une trace de décontextualisation de la situation d'énonciation propre à l'écrit et une modification importante du sens. Cette suppression atténue la force d'un événement qui découpe le temps en un avant et un après « maintenant ». Retenons surtout le rétablissement très grammatical et normatif de l'ordre *nom + adjectif + nom propre* dans « la ville française de Montréal » (T1), là où de Gaulle, comme le retient bien T2, a dit « la ville de Montréal française ». Soit, du point de vue morpho-syntaxique, un détachement à droite de l'adjectif qui (une très courte pause le confirmant à l'oral) lui confère une valeur expressive, traduite d'ailleurs, d'une certaine manière, par l'adjonction d'un point d'exclamation en T2. Ce détachement grammatical oppose implicitement la nature *française* de la *belle province*, à l'insertion géopolitique du Québec dans une réalité nord-américaine. On verra que c'est sur cet antagonisme que de Gaulle construit une grande partie de son argumentation. Ce petit détail de transcription touche donc à un point capital de la construction du sens.

Devant ces incertitudes de l'écrit, on pourrait penser que les archives sonores sont plus fiables. Mais les films ou enregistrements sur bande magnétique auxquels j'ai eu accès présentaient une suppression soit du début soit d'une partie de la fin du discours. Les archives sonores et les films d'actualité, qui sont soumis à des coupes au montage, sous prétexte de durée d'enregistrement, doivent donc être, eux aussi, soigneusement contrôlés.

Je crois pouvoir affirmer, en recoupant les documents dont j'ai pu disposer, que le texte prononcé fut certainement très proche de celui que j'édite en transcrivant certains aspects de sa matérialité discursive orale qui me semblent utiles à l'analyse. D'abord les applaudissements, traces sonores de l'intensité du contact entre l'orateur et la foule, qui n'étaient pas, ce jour-là, des applaudissements orchestrés par une claque de service comme c'est fréquent dans les meetings politiques. Le discours est prononcé en territoire étranger, dans une langue certes commune à la francophonie, mais

néanmoins *de France* et la foule québécoise réagit ce jour-là comme elle l'entend. Je souligne graphiquement ces applaudissements et entre crochets les parties de discours encore couvertes par eux. J'indique également leur durée, quand j'ai pu la mesurer de façon assez fiable (cela m'a été impossible pour le tout début du document dont je n'ai pas pu disposer assez longuement). Il serait impertinent de ponctuer scripturalement et traditionnellement ce genre de texte au moyen de virgules, de points et de points d'exclamation. Je marque donc trois types de pauses :

- les simples pauses de souffle [/], de pertinence moindre, mais qui constituent un aspect du rythme de la parole ;
- les pauses marquées [//] sont des indices forts de la rythmicité du discours voulue par l'énonciateur. Les changements de vitesse d'élocution sont ainsi identifiables. Ils peuvent être liés au fait que l'orateur veut parfois aller au bout d'un énoncé sans être interrompu (par exemple au §3, au §7 ou en fin de §11). Presque partout ailleurs, ils soulignent le fait qu'au contraire, il peut ralentir et scander son propos en soulignant des mots (en séparant, par exemple, un nom de son adjectif) ou des syntagmes ;
- les pauses longues [///] délimitent, avec les applaudissements, ce que je propose de considérer comme des *paragraphes* (§) interactivement co-construits par l'orateur et l'auditoire (notés de 1 à 16). Je considère ces pauses comme des ponctuants des grands segments de l'énoncé, les marques d'une rythmicité co-énonciative parfois choisie par l'orateur qui attend et appelle les applaudissements, parfois causée par les interruptions venant de la foule. Certaines inflexions majeures, si caractéristiques du ton de la voix du général de Gaulle, sont signalées par des capitales soulignées qui indiquent, autant que possible, le phonème ou le groupe de phonèmes que de Gaulle accentue. C'est le couplage entre ces faits d'intensité et les pauses moyennes [//] qui fait le rythme propre que l'on perçoit à l'écoute. Il est certain que ce travail de transcription devrait être refait par des spécialistes de l'oral disposant des moyens techniques de traitement des groupements des traits constitutifs de la rythmicité intonative (hauteur de ton, étendue de la fréquence, inten-

sité). Je ne propose donc qu'une première transcription qui a pour but d'établir un texte écrit sur lequel il devient possible de commencer à travailler.

Texte T3

[Marseillaise et applaudissements pendant que de Gaulle salue la foule qui crie « on veut de Gaulle » et qu'on prépare un micro et même des projecteurs]

§1 c'est une / immense // émotion / qui Remplit mon cœur // en voyant devant moi // la ville de Montréal / française [Appl. au nom...]

§2 au nom du vieux pays // au nom d'la France / je vous salue [Appl. je vous salue] / de tout mon cœur [Appl.]

§3 je vais vous confier un SECRET / que vous ne répérez pas [Appl. 2 »]

§4 ce soir ici // et tout l'long de ma ROUTE // je m'trouVAIS dans une atmosPHERE / du même GENRe // que celle de la LibéraTION [Appl. 27 »...]

§5 et // tout le long] // et tout le long de ma ROUTE /// outre cela // j'ai constaté // quel immENSE effORT / de PRROgrès // de DEveloppement // et par conséquent d'affRRANchissement [Appl. 5 » vous accomplissez]

§6 vous accomplissez ici // et c'est à MontREal qu'il faut que j'l DISe [Appl. 4 » parce que]

§7 parce que // s'il y a au mONde // une ville exEMPLAIRE / par ses REUSSITes MODernes / c'est la VÔtre [Appl. 7 » je dis / (vive de Gaulle / vive de Gaulle)]

§8 je dis / c'est la vôtre // et je m'permets d'ajouter c'est la NOTRE [Appl. 9 »]

§9 si vous saviez // quelle confiance // la France REveillée // après d'immenses-z-épreuves // porte maint'nant / vers VOUS [Appl. 2 » si vous saviez]

§10 si vous saviez quelle affecTION // elle REcommence à REssentir // pour les Français du Canada [Appl. 5 »]

§11 ET / si vous saviez // à quel point // elle se sent // Obligée // de CONcourir // à votre marche en avant / à votre progrès // c'est POURquoi // elle A // conclu // avec le gouvernement du Québec avec celui de mon ami / Johnson [Appl. 5 »]

§12 DES-z-accords // pour que les Français de PART et D'AUtre / de l'Atlantique // TRAvillent-ensEMble // à une même œuvre / française [Appl. 9 »]

§13 et d'ailleURS // le concours // que la France // va / tous les jours un peu plus / prêteR-ici // elle sait bien / que vous le lui rendrez // parce que / vous êtes // EN train // de vous CONstituer // des Z-Elites // des Z-Usines // des Z-ENTreprises / des LABoratoires // qui / feront / l'étonnement

de TOUS // et qui // UN jour j'en suis SÛR // vous PERmettront // D'Alder
// LA France [Appl. 16 »(vive de *Gaulle* / vive de *Gaulle*)]

§14 voilà / ce que / je suis / venu / vous dire / CE soir // en ajoutant
// que j'emPORte de cette réunion // INouïe // de Montréal // un souv'nir /
INoubliable // la France entière // SAIT // VOIT // ENtend // ce qui s'passe
ici // et // je puis vous dire // qu'elle en vaudra mieux // vive Montréal /
/ vive le Québec [Appl. 6 »]

§15 VIVe / le / Québec libre [Appl. 22 » VIVe /// VIVe ///]

§16 VIVe // le Canada françAIS // et vive la FRANCe [Appl. (vive de
Gaulle / vive de *Gaulle* / vive de *Gaulle*)]

Cette transcription rend compte du type singulier d'oral auquel nous avons affaire. Le discours du général de Gaulle n'est pas un texte écrit destiné à être oralisé. C'est une langue entre deux, entre l'oral et l'écrit. Parmi les traces caractéristiques de l'oral et soigneusement effacées par les transcriptions, citons les nombreuses élisions de (e)⁴. Elles sont plus rares au milieu d'un mot (« maint'nant », « souv'nir ») que les chutes du (e) entre un déterminant ou une préposition et un nom, entre un pronom et un verbe (« au nom d'la France », « tout l'long », « que j'le dise », « je m'trouvais », « je m'permets », « ce qui s'passe »). Ces faits contrastent, par le relatif relâchement de l'articulation syllabique qu'ils manifestent, avec par exemple, les liaisons très marquée du pluriel (« immenses-z-épreuves », « des-z-accords », des-z-élites », etc.). Notons le contraste entre « tout l'long de ma route » (§4) et « tout le long de ma route » (§5). On a le sentiment que le § 4 est encore au contact de la confiance du §3 et que ce relâchement articuloire souligne le ton de la confiance, alors que le §5 marque l'ouverture de l'argumentation proprement dite. Il faudrait encore citer les interruptions génératrices de reprises-répétitions que l'écrit supprime en les considérant comme des ratages alors qu'en les conservant on peut observer, du moins ici, les chevauchements des applaudissements et d'une parole qui peine parfois à redémarrer (transitions des paragraphes 1-2, 4-5, 6-7, 9-10, 15-16).

4. La chute du (e) en finale de mot tient, en revanche, au fait que le français du général de Gaulle est un français du Nord de la France, différent de la prononciation des méridionaux qui, à 80 ou 90%, marquent le (e) en finale de mot.

Parmi les traces – sinon d’une scripturalité sous-jacente, du moins d’une élaboration antérieure et d’une mémorisation de pans entiers voire de tout le discours –, il faut mentionner la syntaxe complexe des paragraphes 6 et 7 (je souligne en gras les connecteurs dont nous reparlerons plus loin) :

et c’est à Montréal qu’il faut que j’le dise [App. 4 »] **PARCE QUE** / s’il y a au monde // une ville exemplaire / par ses réussites modernes / **C’EST** la vôtre

On reviendra également sur le rythme périodique ternaire de plusieurs moments du discours (§5, §9 à §11, §14), rythme qui est une trace de son haut degré d’élaboration.

UN DISCOURS CONSTRUIT SELON LES RÈGLES DE L’ART ORATOIRE

Le discours du 24 juillet suit très rigoureusement un plan de texte rhétorique. Nous examinerons d’abord son début (*l’exorde*) et sa fin (la *péroraison*). Nous verrons ensuite comment la *démonstration* est argumentativement construite.

Les trois grands types de preuves dans l’argumentation

Décrivant la structure complexe de l’inventio(n) rhétorique, Aristote considère trois grands types de preuves :

Les preuves administrées par le moyen du discours sont de trois espèces : les premières consistent dans le caractère de l’orateur ; les secondes, dans les dispositions où l’on met l’auditeur ; les troisièmes dans le discours même, par ce qu’il démontre ou paraît démontrer (*Rhétorique*, Livre I, 2, 1356a-1).

À la partie argumentée du discours ou pôle du *logos*, Aristote ajoute deux autres composantes : le *caractère* ou les mœurs de l’orateur, c’est-à-dire *l’ethos*, et la disposition ou état passionnel de l’auditoire, le *pathos*. *L’ethos* est défini ainsi au début du Livre II de la *Rhétorique* :

Puisque la rhétorique a pour objet un jugement (en effet, l’on juge les conseils, et la sentence d’un tribunal est un jugement), il est nécessaire non seulement de considérer l’argumentation et les moyens de la rendre

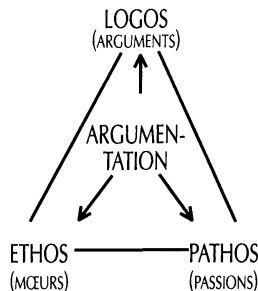
démonstrative et convaincante, mais encore de se montrer soi-même sous certaines couleurs et de mettre le juge en certaine disposition ; car il y a grand avantage pour la persuasion, principalement dans les délibérations, mais aussi dans les procès, à se montrer soi-même sous un certain jour et à faire supposer aux auditeurs que l'on est à leur endroit en une certaine disposition, en outre à ce qu'ils se trouvent eux-mêmes en telle ou telle disposition envers l'orateur (*Rhétorique*, Livre II, 1, 1377b-20).

La théorie moderne de l'argumentation a eu tendance à privilégier le pôle du *logos* (exercice de la raison, instruire par les arguments), mais la relecture de Chaïm Perelman permet de ne pas négliger l'unité du dispositif aristotélicien (émouvoir par le recours aux passions et insinuer par le choix d'un certain *ethos* discursif) :

Qu'il s'agisse non de faits, mais d'opinions, et surtout d'appréciations, non seulement la personne de l'orateur, mais aussi la fonction qu'il exerce, le rôle qu'il assume, influencent indéniablement la manière dont l'auditoire accueillera ses paroles [...].

Mais inversement, les propos de l'orateur donnent de lui une image dont l'importance ne doit pas être sous-estimée : Aristote la considérait, sous le nom d'*ethos oratoire*, comme une des trois composantes de l'efficacité dans la persuasion, les deux autres étant le *logos* et le *pathos*, l'appel à la raison au moyen d'arguments et les procédés rhétoriques visant à susciter les passions de l'auditoire (Perelman, 1977 : 111).

J'ai proposé (Adam, 1999 : 110) de résumer ce dispositif par un triangle qui souligne à quel point les trois pôles sont soumis, selon les discours ou les moments d'un même discours, à des pondérations, à un jeu de dominante(s).



Lorsque l'équilibre est rompu en faveur des pôles de l'*ethos* et du *pathos* l'ordre de la raison semble s'affaiblir. C'est, on va le voir, un aspect du discours du général de Gaulle.

Analyse de l'exorde

L'*exorde*, qui va du §1 au §4, se divise en deux moments dominés par deux actes de discours différents : saluer et faire une confiance. Dès la préparation-introduction (§1-2), de Gaulle confère à son discours une tonalité personnelle et très émotionnelle. Il qualifie son émotion d'« immense », adjectif hyperbolique (repris au §5), dans un procédé d'amplification dont relève également la répétition du syntagme nominal « mon cœur » (siège stéréotypé des passions). Une image de l'orateur (ethos discursif) est ainsi à la fois montrée et discursivement induite (Adam 1999 : 108-116). On est même tenté de parler ici de posture⁵. La posture du chef de l'État en visite officielle semble reprendre le dessus lors de l'accomplissement de l'acte performatif de salutation (§2). Mais si « saluer au nom de la France » correspond à cette image formelle de chef d'État en visite, l'encadrement par « au nom du vieux pays » et « de tout mon cœur » transforme la tonalité de cet acte de discours. D'une part, l'accent est mis sur une identité de racines qui charrie la mémoire historique de Jacques Cartier, celles des migrations de populations de l'Ouest de la France et surtout d'une langue commune. D'autre part, elle ajoute l'émotion personnelle à la démarche de salutation officielle. Tandis que « au nom de la France » met l'accent sur la fonction présidentielle, « de tout mon cœur » réintroduit le sujet individuel et l'émotion dans le discours. Un ton peu formel est choisi et cela se traduit, au §3, par l'étonnant glissement vers la confiance.

5. Sur la relation entre posture et *ethos*, voir la note de lecture de Meizoz (2003). La notion de posture discursive recouvre assez largement divers aspects de l'*ethos*. Le concept permet peut-être de mieux décrire le jeu sur la position occupée dans le champ (ici politique) et la représentation discursive de soi dans le discours (*ethos* proprement dit). Le concept de posture rend compte de la construction d'un *personnage* médiatique, au-delà de la personne socio-historique. Il a l'avantage de rendre l'externe (contextuel) inséparable de l'interne (textuel). La posture adoptée, comme mise en scène publique de soi, peut produire des effets en retour lorsque le choix de la posture déclenche des comportements et des propos. Peut-on aller jusqu'à dire que l'énoncé « Vive le Québec libre ! » est produit par la posture de connivence choisie par de Gaulle et stimulée par la foule ?

La création de cette fiction d'une parole personnalisée, secrète et confidentielle, alors même que l'acte accompli est par excellence public et collectif, est très intéressante. Par ce cadrage, de Gaulle transforme complètement la situation d'énonciation et le caractère officiel de sa prise de parole. La foule, par ses applaudissements, signale qu'elle joue le jeu. De Gaulle crée un rapprochement qui relève d'une logique que Michel Meyer (1993 : 126) définit comme celle du séducteur (logique qu'il oppose à celle du prédateur) : « La logique du séducteur [...] vise à diminuer la distance et procède comme si celle-ci était abolie ou n'avait plus d'importance ». La confiance est par excellence abolition de la distance. Elle instaure une posture de connivence entre l'orateur et son public.

C'est sur ce mode générique de la confiance que de Gaulle formule le premier énoncé qui fera scandale (§4). En restant toujours sur le mode de la mise en scène de soi, par analogie (« du même genre »), il relie la liesse populaire présente à une situation d'euphorie collective passée, celle de la « Libération ». Il le fait sur le mode d'un souvenir personnel qui met en scène le personnage historique du général de Gaulle et donc un ethos préalable renforcé par le costume militaire qu'il porte ce jour-là. Mais comment faire abstraction de toutes les connotations que véhicule cette analogie ? Parler de *libération* c'est faire allusion à un territoire occupé et au processus d'émancipation des peuples, à leur droit à disposer d'eux-mêmes, à une logique qui est celle de la décolonisation. C'est donc présupposer que le Québec a été colonisé. La constitution de la complicité entre l'orateur et son auditoire se fait contre l'ennemi anglais passé, assimilé hâtivement à l'adversaire politique implicite présent (Ottawa). Dire la « Libération », c'est faire allusion au territoire français occupé par l'armée allemande et assimiler de ce fait le Canada anglophone à l'Allemagne nazie... C'est donner l'impression d'oublier les sacrifices canadiens (des deux guerres mondiales) pour la libération du territoire français (ce qui sera évidemment mis en avant dans les réactions officielles). En accentuant ainsi la complicité séductrice avec son auditoire québécois, de Gaulle agit au mépris d'Ottawa et il accomplit sciemment une *gaffe* diplomatique. Le fait que le thème de la libération introduit dans l'exorde refasse surface dans la péroraison, confirme cette ligne argumentative.

Analyse de la péroraison

La *péroraison*, qui commence, après une pause de plus de 15 secondes, par le ponctuant de partie à valeur conclusive « Voilà », se divise très classiquement en une récapitulation-résumé (§14), qui revient sur le discours tenu, et une conclusion composée du crescendo des cinq vivats. La récapitulation rappelle les deux premiers paragraphes de l'exorde de la façon suivante. D'abord par la présence des déictiques « ce soir ici » (§4) et « ce soir » puis, un peu plus loin « ici » (§14). Ensuite par le retour du regard du témoin qui s'étend, au-delà de la personne mise en scène « en voyant devant moi » (§1), à la « France entière » qui non seulement « voit », mais « sait » et « entend » (§14). Ce glissement du représentant de l'état à l'état tout entier est un stéréotype discursif gaullien utilisé ici pour personnaliser le discours, pour le charger d'émotion en jouant pleinement sur cette mise en scène du moi. Du point de vue de l'art oratoire, on est ici bien proche d'un précepte célèbre de Lamy : « On ne peut pas toucher les autres si on ne paraît touché ». Enfin, en mettant en évidence un acte de discours (« dire »), le début de l'exorde et le début de la péroraison se répondent : à l'accomplissement du performatif « je vous salue » (§2) succède l'accent mis sur l'acte global de discours : « Voilà ce que je suis venu vous dire » (§14). L'amplification hyperbolique est la même : « réunion inouïe » et « souvenir inoubliable » (§14) répondent à l'« immense émotion » initiale (§1).

La deuxième partie de la péroraison confirme les options argumentatives fortes du discours : à la mise en exergue initiale de « la ville de Montréal / française » (§1), à la présence de « la France » (§2), et à l'isotopie de la « Libération » (§4) répondent la suite non innocente des « vive Montréal » et « vive la France » certes, mais surtout des « vive le Québec libre » et « vive le Canada français ». Le fait que l'état fédéral soit évincé de cette série d'acclamations est particulièrement spectaculaire. Avec « Canada français » et « Québec libre », le rapprochement du concept de *liberté* et de l'adjectif « français » se fait implicitement contre l'adjectif « anglais », exclu du discours, avec le reste du Canada. Le non-dit – l'absence du « Vive le Canada » attendu en fin de discours d'un chef

d'état en visite – pèse sur cette péroration. C'est par ce jeu rhétorique sur et avec les mots que s'énonce la prise de position politique gaullienne, et que se réalisent un coup d'éclat politique et une gaffe diplomatique. Dans l'exorde et dans la péroration, le poids des mots est considérable, de Gaulle ne procède pas au moyen d'un enchaînement rationnel d'arguments. Le pathos et la posture de connivence (ethos discursif mis en scène) l'emportent très largement sur le logos, les mots sur les arguments.

Structure argumentative de la *démonstration*

Ce que les manuels de rhétorique appellent la *démonstration* s'étend du §5 au §13 et se divise en deux grandes parties. D'une part, une sorte de narration-témoignage comportant un raisonnement marqué par le connecteur ET PAR CONSÉQUENT (§5-6) et une justification introduite par PARCE QUE et articulée autour de SI-C'EST (§7-8). D'autre part, une confirmation ou argumentation structurée par les trois *si* intensifs des §9, §10 et §11, suivis d'un C'EST POURQUOI (§11-12) et d'un D'AILLEURS (§13) qui confirme l'argumentation développée du §9 au §12. La présence de ces nombreux connecteurs semble indiquer que la démonstration est argumentativement très structurée, le pôle du logos reprenant le dessus par rapport à l'exorde et à la péroration.

Le premier mouvement part d'un constat en trois points qui s'appuie sur une exclamative indirecte (« quel immense effort »). Cette construction syntaxique confère à l'amplification ternaire qui suit (« quel immense effort de progrès (1), de développement (2) ET PAR CONSÉQUENT d'affranchissement (3) ») une intensité et une émotion extrêmes. Dans une structure que l'on peut dire hyperbolique, « quel » intensifie un adjectif qui exprime déjà lui-même une valeur sémantique très forte (« immense »). L'énumération des trois déterminations successives du nom (« effort ») ne se présente pas comme une énumération de trois termes, mais comme un raisonnement à cause de la présence du connecteur marqueur de consécution ET PAR CONSÉQUENT. Entre les deux premiers termes porteurs de valeurs et le troisième, la différence est importante. « Progrès » (1) et « dévelop-

pement » (2) peuvent être considérés comme des valeurs factuelles, économiques et sociales, en revanche « affranchissement » (3) se situe sur un tout autre plan et rejoint l'isotopie de la « libération » introduite en fin d'exorde. Pour qu'il y ait « affranchissement », il faut qu'il y ait libération par rapport à une oppression. Si un esclave peut être affranchi, à l'échelle d'une nation, on parlera plus volontiers d'émancipation. En s'émancipant, une nation se rend politiquement indépendante. De Gaulle connaît trop bien la langue française pour ne pas chercher à signifier par là la libération du poids d'une oppression qu'il ne nomme pas. On pourrait penser au poids du clergé catholique sur la société québécoise, mais c'est certainement le poids de l'hégémonie anglophone de l'état fédéral sur le *petit* Québec qui est ici visé. En introduisant (3) par le connecteur ET PAR CONSÉQUENT, de Gaulle signale l'importance du terme qu'il introduit. La relation inférentielle est présentée comme un raisonnement personnel (à la différence d'un DONC qui indiquerait plutôt une relation consécutive reposant sur un consensus entre l'énonciateur et son auditoire). Le sens étymologique de PAR CONSÉQUENT éclaire la valeur de ce connecteur :

[...] *par conséquent* a pour constituant le terme conséquent qui vient du latin *consequens* qui signifie *qui suit* et *par* qui vient du latin *per* signifiant *au travers, au moyen de* ; *par conséquent* exprime donc que ce qui suit ne peut suivre qu'*au moyen de*, que *grâce à*, ce qui précède. à cet égard, on peut préciser que *par conséquent* est sans doute le marqueur de consécution dont la valeur est la plus proche de celle de locutions comme *il s'ensuit que* ou *par suite* (Hybertie 1996 : 60).

L'émancipation-libération du Québec est présentée par de Gaulle comme le terme d'un processus. Par le ET qui précède PAR CONSÉQUENT, il signale que l'élément ajouté (3), découle, selon lui, logiquement de ce qui précède et qu'il a constaté factuellement sur le chemin qui l'a mené de Québec à Montréal. Les applaudissements nourris, qui ponctuent ce raisonnement présenté par l'énonciateur comme sien, montrent que la foule acquiesce et le ratifie.

Le « c'est à Montréal qu'il faut que je le dise » qui suit (§6) est intéressant en raison du choix de la modalisation déontique (« il faut »). Dans la mesure où « le » renvoie au raisonnement précédent, l'inférence qui mène à l'affranchissement-libération est présentée

comme devant être énoncée au-delà de la volonté propre de l'énonciateur. L'énonciateur se présente comme obligé de se conduire en personnage historique, comme celui dont on attend qu'il fasse l'Histoire. Le §6, en mettant l'accent sur le mot « affranchissement », terme de la consécration, renvoie à « Libération » (§4) et anticipe sur l'exorde (§15). La suite du premier mouvement est rétrospective. Le connecteur PARCE QUE introduit une justification du dire antérieur. Cette justification porte sur les éléments (1) et (2) du raisonnement précédent. C'est PARCE QUE la ville de Montréal est définie comme représentante emblématique ou modèle des valeurs (« l'effort de progrès (1) et de développement (2) ») du Québec que de Gaulle doit, ici et maintenant dire (3).

L'ajout du §8 s'explique par la volonté d'affirmer l'existence d'une communauté francophone. Dire de la ville de Montréal que c'est autant la ville des Québécois que des Français revient à faire *comme si* les différences entre Français d'Amérique du Nord et Français de France n'existaient pas. La vigueur des applaudissements qui ponctuent cet énoncé prouve que la foule accepte cette présentation en *comme si*. Ce qui prime à cet instant du discours, c'est une communauté de valeurs réalisée autour de l'éloge de Montréal. La réaction enthousiaste semble indiquer que la foule ignore totalement les nuances paternalistes, voire même d'annexion du Québec à la France que véhicule le discours. L'opération de séduction fonctionne donc parfaitement. L'abolition de la distance entre de Gaulle et son auditoire québécois, entre le représentant de la République française et le Québec semble discursivement réalisée. C'est bien sûr l'éloge hyperbolique de Montréal du §7 (« s'il y a au monde // une ville exemplaire / par ses réussites modernes / c'est la vôtre ») qui rend possible cette concorde, évite le clivage France/Québec et transcende l'ambiguïté du §8. En faisant de Montréal la ville prototype du progrès, et en ajoutant qu'elle est aussi bien « vôtre » que « nôtre », de Gaulle procède à l'effacement des différences dans une communion de valeurs. Le genre rhétorique choisi est manifestement ici l'épidictique (Dominicy et Frédéric, 2001).

La deuxième partie de la démonstration est constituée d'abord d'une longue phrase périodique introduite par trois exclamatives indirectes : « si vous saviez quelle/à quel point [...] ». L'anaphore

rhétorique est tellement systématique qu'elle aboutit à un parallélisme qui, outre la structure exclamative indirecte, place la France en position de sujet et l'auditoire en position de patient (je signale par des petites capitales soulignées l'anaphore rhétorique et par des petites capitales les anaphores pronominales et les termes co-référentiels de cette structure ternaire exemplaire) :

- (1) SI VOUS SAVIEZ / QUELLE confiance // LA FRANCE réveillée // après d'immenses-z-épreuves // porte maint'nant / vers VOUS
- (2) SI VOUS SAVIEZ QUELLE affection // ELLE recommence à ressentir // pour LES FRANÇAIS DU CANADA
- (3) ET SI VOUS SAVIEZ / À QUEL POINT / ELLE se sent / obligée // de concourir // à VOTRE marche en avant / à VOTRE progrès //

Du fait de la valeur exclamative de ces tours syntaxiques, c'est une valeur affective et intensive, chaque fois positive, bien sûr, et un très haut degré d'intensité qui sont exprimés par QUEL et A QUEL POINT. Cette intensification du contenu propositionnel est plus liée à la mise en avant des émotions (*pathos*) qu'à une logique d'arguments (*logos*). La nature expressive de l'amplification est ainsi décrite par Emmanuelle Danblon :

L'amplification se montre, elle ne se dit pas. Elle ne se présente pas comme un argument intentionnellement utilisé en vue de persuader l'auditoire ; elle se donne comme une sorte d'exclamation qui échappe à l'orateur, et qui, de ce fait, vient constituer un argument « naturel » aux yeux de l'auditoire. En d'autres termes, l'auditoire semble découvrir lui-même la valeur argumentative de l'amplification, tandis que celle-ci se présente, chez l'orateur, comme l'expression d'une émotion qu'il n'a pu contrôler (Danblon, 2001 : 25).

La France est personnifiée selon une procédure souvent utilisée par de Gaulle et qui sert de pivot à l'*homonoia* épидictique (Adam et Herman, 2003 : 153 ; Herman et Micheli, 2003 : 14-15). La personnification de la France permet de dramatiser en évoquant une image mentale assez frappante pour convaincre l'auditoire. En prêtant à la nation des sentiments (réveillée, ressentant de l'affection, se sentant obligée, sachant, voyant, entendant), le lien entre la France (« elle ») et l'auditoire (« vous ») reste dans le champ passionnel de l'exorde. La personnification permet de passer de l'émotion de l'orateur (en début de texte) à celle de la nation tout entière qu'il ne fait plus que représenter (*ethos* du simple porte-parole). La personne de

l'orateur est débordée (c'est un aspect typique de l'amplification rhétorique) par la collectivité. Cette mise en retrait du locuteur-énonciateur est spectaculaire au §11 où « elle a conclu [...] des accords » efface la personne du chef de l'État. D'un point de vue énonciatif, alors que partout ailleurs les traces de l'énonciateur (JE, MOI, ME) sont multiples, dans toute la deuxième partie de la démonstration (§9 à §13), le JE est en retrait, il n'apparaît guère que dans le « j'en suis sûr » de la fin du §13, que l'on peut considérer comme une transition vers la péroraison, et dans « mon ami Johnson » (§11).

Le mouvement de l'anaphore rhétorique débouche sur un C'EST POURQUOI qui est un marqueur introductif d'un mouvement explicatif et conclusif. Quelle est toutefois l'étendue de la portée à gauche de ce connecteur ? Signale-t-il comme cause seulement le dernier « et si vous aviez », avec lequel il se trouve au sein du §11, ou englobe-t-il l'ensemble périodique ternaire des paragraphes 9 à 11 en faisant des accords de coopération entre la France (« elle ») et le gouvernement du Québec la conséquence d'une communauté de sentiment ? C'est plutôt dans ce dernier sens que vont, d'une part, l'incise de la fin du §11 : « mon ami Johnson » et, d'autre part, le caractère épideictique du discours que confirme le §12 en insistant sur l'homogénéité du groupe : « pour que les Français de part et d'autre de l'Atlantique travaillent ensemble à une même œuvre française ». Les différences sont effacées au point qu'il ne reste plus qu'une identité « Français », une communauté unie (« ensemble ») dans un but commun (« même œuvre ») déterminé, de surcroît, par une propriété unique : « française ». Cette détermination en fin d'énoncé ressemble à la mise en relief que nous avons commentée plus haut, à propos de « ville de Montréal / française ». De plus, ici, le paragraphe est encadré par la reprise « Français » / « française » dans laquelle se condense l'assimilation des Français de France et des Français du Québec.

La partie argumentative du discours s'achève sur un retour en arrière que signale le ET D'AILLEURS qui ouvre le §13, suivi d'un PARCE QUE explicatif. Le connecteur ET D'AILLEURS, locution adverbiale figée, marque qu'il faut envisager ce qui vient d'être dit (§11-12) sous un autre angle. Il introduit un point de vue présenté comme complémentaire et plus important. L'argumentation va dans le même sens

que le co-texte antérieur, mais une preuve nouvelle et essentielle est amenée. On peut parler d'une opération de confirmation et de justification (du dire et du dit antérieurs) que PARCE QUE rend explicite. La grande subtilité argumentative du §13 tient au fait d'introduire le thème de la réciprocité future là où l'aide de coopération française pourrait placer le receveur en position inférieure. Les contraintes du temps sont en quelque sorte transcendées. Le futur et le présent se rejoignent en annulant leur décalage et en effaçant même l'incertitude inhérente à l'avenir (« j'en suis sûr »). En louant une fois encore la marche en avant du Québec, de Gaulle avance le thème de la communauté d'intérêt. L'échange réciproque, dans une temporalité transcendée, présente l'avantage de rééquilibrer le partenariat et, par ailleurs, de renforcer l'idée d'une seule identité, d'une *homonoiā* épидictique que le caractère louangeur du §13 appuie.

Le genre épидictique : *homonoiā* et monde en comme-si

Pour conclure cette rapide étude, il nous faut revenir sur le genre de ce discours, le genre épидictique dont la fonction socio-discursive a été longtemps négligée. Il est frappant de voir, nous l'avons noté à plusieurs reprises, à quel point l'auditoire accepte le cadre rhétorique du genre choisi. Le genre épидictique a pour but l'adhésion des esprits à une communauté de valeurs : l'*homonoiā*. Cette notion capitale de cohésion d'un groupe social est « tout à la fois ce que visent et ce sur quoi s'appuient les discours épидictiques » (Herman et Micheli, 2003 : 12). L'ensemble du discours fait comme si le Québec était la France, comme si la langue était la même, comme si la culture des Français d'Amérique du Nord ne différait pas de celle des Français du vieux continent. La force de l'épidictique est précisément de créer rhétoriquement une indivision, un effet de communauté, de poser cette *homonoiā* comme un fait et de l'exalter. L'oubli de tout ce qui sépare, le temps du discours, produit l'exaltation commune de l'orateur et de son auditoire. Une sorte de fiction rhétorique permet d'ignorer un moment l'Histoire socio-politique et d'aller à l'encontre des contraintes réalistes de la diplomatie internationale. L'inclusion des Québécois dans la France

à travers le syntagme ambigu « Canada français » est conforme à la logique de séduction dont nous parlions plus haut. Cette création d'une identité en *nous* se fonde implicitement sur l'opposition à un *eux*, un Autre par excellence différent que le discours rejette implicitement. L'idée d'une confiance qui ne doit pas être répétée à cet Autre est à la fois abolition d'une distance entre *je* et *vous*, et instauration d'une distance entre *nous* et l'Autre facilement identifiable, Ottawa, comme le prouve la réaction télévisée de Lester Pearson.

Une procédure stylistique, l'amplification, traduit formellement cette opération discursive. L'amplification est, on l'a vu, tout à la fois quantitative (figure de construction qui se traduit par des répétitions de lexèmes, voire de syntagmes selon le procédé de l'anaphore rhétorique que nous avons détaillé plus haut) et qualitative (intensification par l'exclamation et par des adjectifs comme « immense »). Ces formes d'exagération émotionnelle ont pour but d'accentuer le caractère exceptionnel du moment. La valorisation hyperbolique de la situation et de l'auditoire lui-même fait passer l'événement dans la sphère de l'extra-ordinaire. De Gaulle parle très explicitement, dans la péroration, de « réunion inouïe ».

Je terminerai par une remarque sur une autre formule de la péroration. Assez énigmatique au premier abord, « elle en vaudra mieux » (fin du §14) met en fait en avant un gain de valeur qui nous renvoie à l'opération de base du genre épideictique : mettre en scène et renforcer des valeurs. Cet emploi absolu du verbe valoir, sans structure comparative suivie d'un nom (valoir mieux que N), revient à valoriser très abstraitement la France. Le souvenir emporté par de Gaulle et ce que la nation personnifiée est supposée savoir à présent aboutissent à une valorisation qui s'étend à la « France entière ». Cette formule un peu étrange est engendrée par le renforcement des valeurs que le discours épideictique a pour but argumentatif de produire. On peut donc la considérer comme une trace du genre de discours.

Références

- Adam, Jean-Michel (1999), *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan (coll. Fac. Linguistique).
- Adam, Jean-Michel, et Thierry Herman (2000), « Reformulation, répétition et style périodique dans l'appel du 18 juin 1940 », *Semen*, 12, p. 11-30.
- Adam, Jean-Michel, et Thierry Herman (2003), « Discours de combat et argumentation épideictique. De Gaulle, discours du 6 juin 1944 », *Champs du signe*, 15, p. 137-157.
- Aristote (1980/1991), *Rhétorique*, Paris, Gallimard (coll. TEL, 296).
- Danblon, Emmanuelle (2001), « La rationalité du discours épideictique », dans Marc Dominicy et Madeleine Frédéric (dir.), *La mise en scène des valeurs*, Lausanne-Paris, Delachaux et Niestlé, p. 19-47.
- Dominicy, Marc, et Madeleine Frédéric (dir.) (2001), *La mise en scène des valeurs*, Lausanne et Paris, Delachaux et Niestlé.
- Foucault, Michel (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- Herman, Thierry, et Raphaël Micheli (2003), « Renforcement et dissociation des valeurs dans l'argumentation politique », *Pratiques*, 117-118, p. 9-28.
- Hybertie, Charlotte (1996), *La conséquence en français*, Paris, Ophrys.
- Meizoz, Jérôme (2003), « Ethos, champ et facture des œuvres : recherches sur la posture », *Pratiques*, 117-118, p. 241-250.
- Meyer, Michel (1993), *Questions de rhétorique. Langage, raison et séduction*, Paris, Le Livre de poche (coll. Biblio essais, 4171).
- Perelman, Chaïm (1977), *L'empire rhétorique*, Paris, Vrin.
- Rouanet, Anne, et Pierre Rouanet (1980), *Les trois derniers chagrins du général de Gaulle*, Paris, Grasset.
- Roussel, Érid (2002), *De Gaulle*, Paris, Gallimard (coll. Biographies NRF).